

Faculté de médecine de Constantine

Service de médecine du travail

Contrôle de rattrapage de médecine du travail

29 aout 2016

20 Questions

Durée de l'épreuve 45 mn

Q1/ L'action systémique d'un toxique dépend du :

- A- Degré d'atteinte des organes.
- B- Degré de température corporelle.
- C- Degré de perfusion des organes.
- D- Degré d'élimination des toxiques.
- E- Degré de fixation sur l'hémoglobine.

Q2/ La fraction du plomb contenue dans le sang reflète surtout ?

- A- La fraction échangeable
- B- La fraction fixe
- C- La plombémie
- D- La plomburie
- E- La concentration du Plomb dans l'atmosphère de travail

Q3/ de quels composés du plomb les préparations de peintures sont obtenues ?

- 1. Hydroxydes de plomb
- 2. Plomb métal
- 3. Oxydes de plomb
- 4. Acétate de plomb
- 5. Plomb tétra éthyle
- 6. Plomb tétra méthyle
- 7. Tétraoxyde de plomb
- 8. Chromate de plomb

A(1,2,3,4,5) B(5,6,7,8,1) C(1,3,4,7,8) D(2,3,4,5,6) E(7,8,1,2,3)

Q4/ Parmi les critères suivants, lesquels sont considérés comme spécifiques de la surdit  professionnelle ?

- 1. Surdit  de perception endocochleaire
- 2. Surdit  bilat rale
- 3. Surdit   volutive apr s cessation d'exposition au bruit
- 4. Seuil stap dien non abaiss 
- 5. Atteinte pr domine sur les fr quences conversationnelles
- 6. Evolutive en quatre stades

A(1,2,3,5) B(1,2,3,4) C(1,2,4,5) D(1,2,5,6) E(1,2,4,6)

Q 5/ L'intoxication aigue résulte de :

- A- L'absorption massive d'un toxique pendant plusieurs jours d'exposition.
- B- L'absorption de plusieurs toxiques manipulés dans l'industrie pendant la même journée.
- C- L'excrétion urinaire de grandes quantités de toxique, absorbées lors d'une exposition professionnelle.
- D- La manipulation des produits toxiques en l'absence de tout moyen de protection.
- E- L'exposition de courte durée avec absorption massive et rapide du toxique, sur une période ne dépassant pas les 24 heures.

Q6 /L'activité d'une substance radioactive:

- A- S'intensifie avec le temps.
- B- Diminue avec le temps.
- C- Augmente avec le temps.
- D- Reste stable pendant de longues années.
- E- Augmente avec le temps puis se stabilise.

Q7/les rayonnements X sont caractérisés par :

- A- le fait qu'ils sont très pénétrants
- B- le fait qu'ils sont émis par l'enveloppe électronique
- C- le fait qu'une couche de plomb est nécessaire pour les arrêter
- D- le fait qu'ils ne sont pas ionisants
- E- le fait qu'ils ne provoquent aucune gravité

Q8/ Les effets morphologiques d'un toxique peuvent être :

- 1-Un changement de la fonction de l'organe
- 2-Des effets moléculaires irréversibles
- 3-Des modifications génétiques
- 4-Une nécrose
- 5 Une néoplasie

A (1,2,3) B (3,4,5) C (2,3,4,5) D (1,2,3,4) E (1,2,3,4,5)

Q9/ Victime d'un accident du travail, un salarié doit prévenir ou faire prévenir son employeur .De quel délai dispose-t-il légalement ?

- A-04 heures
- B-08 Heures
- C-24 Heures
- D-48 Heures
- E-15 jours

Q10/ Parmi les agents suivants le(s)quel(s) est (sont) reconnu(s) comme un (des) cancérigène(s) pour la vessie ?

- 1. Le chrome
- 2. Le tabac
- 3. Les infections urinaires
- 4. Les amines aromatiques
- 5. Le chlorure de vinyle

A (2,3,4) B (1,3,4) C (1,2,4) D (1,3,4,5) E (1,2,4,5)

Q11/ parmi les propositions suivantes concernant les facteurs déterminants l'absorption pulmonaire des gaz, fumées et vapeurs. Quelle est ou quelles sont la ou les fausses réponses ?

- 1- Les caractéristiques physiques du toxique
- 2- Les paramètres respiratoires
- 3- La concentration atmosphérique du toxique
- 4- La durée d'exposition
- 5- Le gradient de pression partielle entre l'alvéole et le sang

A(3) B(1, 2) C(5,3) D (3, 4, 5) E(1, 2, 3, 4, 5)

Q12/ dans les TMS de l'épaule, les signes témoignant d'un conflit sous-acromial sont les suivants :

1. Le signe de Job
2. Le signe de Finkelstein
3. Le signe de Neer
4. Le signe de Yocum
5. Le signe de Hawkins

A (1, 2, 3) B (1, 3, 4, 5) C (1, 2, 4) D (3, 4, 5) E (1, 3, 5)

Q13 /parmi les substances chimiques inorganiques Citées quel(s) est ou sont ceux capable d'engendrer un cancer pulmonaire primitif ?

- 1- Les sous-produits de distillation de la houille et du pétrole
- 2- Le chlorure de vinyle
- 3- Le nickel
- 4- L'arsenic
- 5- Le fer

A(1, 2, 4) B(1, 3, 4) C(2, 3, 4, 5) D (1, 3, 4, 5) E(1, 2, 3, 4, 5)

14/ La dose de la toxogonine (ré activateur de l'acétyl cholinestérase) est de :

- A- 250 mg en IV 2 à 3 fois par jour
- B- 250 mg en perfusion
- C- 250 mg en IM
- D- 200 mg en IV 2 à 3 fois par jour
- E- 150 mg en perfusion

15/ La prévention technique consiste à :

- A- Protéger les travailleurs contre les effets toxiques des différents produits manipulés en milieu industriel.
- B- Surveiller l'état de santé des travailleurs exposés à des produits toxiques.
- C- Procéder à des changements de postes de travail en cas d'intoxication.
- D- Déclarer les accidents survenant sur les lieux de travail.
- E- Retirer les travailleurs intoxiqués et les affecter à des postes moins dangereux.

Q16/ Lors d'un accident d'exposition au sang (AES), la surveillance médicale sera maintenue :

- A- Lorsque l'accident est grave.
- B- En cas de blessure profonde.
- C- En cas de piqûre seulement par une aiguille souillée de sang d'un patient séropositif.
- D- Quelque soit le type d'AES.
- E- Lorsque le sujet n'est pas vacciné contre l'hépatite virale

Q17/L'hépatite virale B professionnelle :

- 1 -Est la conséquence d'un accident du travail
- 2-Peut être d'origine professionnelle
- 3-Peut être la conséquence d'un accident exposant au sang
- 4-est considéré comme accident du travail
- 5-Aucune réponse n'est juste

A(2,3,5)

B(,3,4,5)

C(1,3,4,5)

D(1,2,3,)

E(1,2,3,4,5)

Q18/ La prévention secondaire est la prévention :

- A-qui porte sur l'aménagement de l'environnement
- B-précoce portant sur les facteurs de risques
- C-Tardive portant sur les facteurs de risques
- D-Répartition et dépistage de masse
- E-qui porte sur l'aménagement de poste

Q19/ Les tableaux de maladies professionnelles sont au nombre de :

- A-65 tableaux
- B-64 tableaux
- C-85 tableaux
- D-95 tableaux
- E-84 tableaux

Q20/ Parmi les critères d'indemnisation d'une maladie professionnelle le(s) quel(s)est ou sont juste(s) :

- A-La présomption d'origine
- B- Le délai de prise en charge
- C-La notion d'exposition
- D-Les bilans cliniques, radiologiques et toxicologiques
- E-Le changement de poste

BON COURAGE



Département de Médecine de Constantine - Epreuve de Médecine du travail - A6 - Rat -

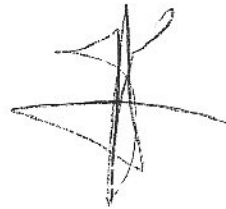
Date de l'épreuve : 29/08/2016

Page 1/1

Corrigé Type

N°	Rép.
1	C
2	AC
3	C
4	E
5	E
6	B
7	ABC
8	C
9	C
10	A
11	B
12	D
13	D
14	AB
15	A
16	D
17	D
18	B
19	C
20	ABCD

Chez Yachna
INESSMC
Bibliothèque Chalet
Copy Service



D^r A. Bounebf